

COMMUNE DE CESSY – 01170

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, qui doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, des concours financiers, de la fiscalité et des relations financières avec l'EPCI de rattachement (Pays de Gex Agglo) ;
- les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Le ROB doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il doit permettre une vision précise des finances de la commune et des orientations poursuivies.

Dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le ROB doit être mis à la disposition du public et transmis au Président de la Communauté d'Agglomération.

**SOMMAIRE**

<b>I. Le contexte national et international</b>	<b>3</b>
<b>II. Loi de finances rectificative pour 2022</b>	<b>4</b>
<b>III. Orientations budgétaires de la commune pour 2022</b>	<b>5-19</b>
• <i>les recettes de fonctionnement</i>	<b>5-10</b>
• <i>prévisions 2022</i>	<b>5-10</b>
• <i>la fiscalité directe locale</i>	<b>6</b>
• <i>le reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération</i>	<b>7</b>
• <i>la fiscalité indirecte</i>	<b>7</b>
• <i>la compensation financière genevoise</i>	<b>8</b>
• <i>les dotations de l'État</i>	<b>9</b>
• <i>participation prévisionnelle de la commune de Segny</i>	<b>10</b>
• <i>les dépenses de fonctionnement</i>	<b>10-14</b>
• <i>prévisions 2022</i>	<b>10-14</b>
• <i>les charges à caractère général</i>	<b>11</b>
• <i>les charges de personnel</i>	<b>11-12</b>
• <i>le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC)</i>	<b>12</b>
• <i>les subventions allouées aux associations</i>	<b>12</b>
• <i>la dette</i>	<b>13</b>
• <i>le niveau d'épargne et capacité de désendettement</i>	<b>14</b>
• <i>les recettes d'investissement - prévisions 2022</i>	<b>14</b>
• <i>les dépenses d'investissement – prévisions 2022</i>	<b>15-16</b>
<b>IV. Prospective budgétaire 2022-2025</b>	<b>17-22</b>

## I – Le contexte international et européen

Le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro a enregistré une croissance historique de 5,2 % l'an dernier. Cette progression confirme que l'économie s'est bien rétablie après un effondrement lié à la pandémie de COVID-19.

Malheureusement, ce début 2022 est marqué par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Hausse des prix de l'énergie et de certaines matières premières, ralentissement de la croissance économique et turbulences sur les marchés financiers mondiaux : voici les principales conséquences économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

## II – Le contexte national

La progression de la vaccination contre le coronavirus Covid-19 a permis un allègement des restrictions sanitaires. Ainsi le tourisme a pu reprendre un peu d'activité. Toutefois, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Pour rappel, des mesures de soutien au profit des entreprises françaises ont été mises en place par le gouvernement : fonds de solidarité, prise en charge du chômage partiel, prêts garantis par l'État.

Après la crise de 2020 qui a fait plonger l'économie française de 8 %, le rebond en 2021 a été net et plus élevé qu'attendu. La croissance s'établit pour l'année écoulée à 7 %, « un chiffre qui excède les attentes et confirme que l'économie a désormais dépassé son niveau d'avant la crise » précise l'INSEE.

En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent nettement en 2021. D'après les données de l'INSEE, l'inflation s'établit à +1,6 % en 2021 (pour mémoire : +0,5 % en 2020 et +1,1% en 2019).

Le taux de chômage est ressorti à 7,4 % de la population active au quatrième trimestre 2021, selon l'Insee. Ce taux, en baisse significative, se situe en dessous du niveau pré-pandémique.

En 2021, le déficit public de la France devrait s'établir à 7 % du PIB et la dette publique à 116,3 % du PIB.

Le gouvernement est particulièrement attentif aux conséquences sur les activités des entreprises que pourront avoir l'invasion militaire en Ukraine et les sanctions décidées contre la Russie.

La question de l'énergie est au cœur des préoccupations avec la flambée des prix du gaz et du pétrole.

Le Président de la République a demandé au premier ministre d'élaborer un plan de résilience économique et social pour répondre à ces difficultés.

### III – Loi de finances 2022

#### Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

La loi de finances pour 2022 poursuit la modification des indicateurs financiers et fiscaux afin de neutraliser les effets des réformes fiscales. La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation prend en compte les recettes effectives perçues par les collectivités locales. Ces indicateurs s'appuient sur des données financières N-1, la première année de prise en compte du nouveau panier fiscal étant 2022.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 105,5 milliards €, en hausse de 1,2 % (+1,3 Mds €) par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

- ➔ Stabilité de la dotation globale de fonctionnement DGF 2022 - Le montant réparti entre départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève à 26,798 milliards d'euros (18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements).
- ➔ Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) sont augmentées chacune de 95 millions €.
- ➔ Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI sont en hausse et représentent 2,1 milliards € :
  - ➔ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
  - ➔ dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+ 337 millions € par rapport à 2021, au titre du plan de relance)
  - ➔ dotation politique de la ville (au profit des communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains) : 150 millions €

Pour rappel, afin de faire face à la crise sanitaire, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards € a été déployé en 2020 autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Les dépenses sont engagées sur deux ans, de 2020 à 2022.

#### La fiscalité :

- la suppression de la taxe d'habitation se poursuit : en 2022, les 20 % de contribuables payant encore la TH se verront appliquer un allègement de 65% et ne paieront plus rien en 2023.

Les collectivités continueront à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis 2021, la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

- Est prévue l'instauration d'une compensation au profit des communes et EPCI au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements sociaux

- Après une année de quasi stagnation à +0,2 % en 2021, le taux de progression des bases d'imposition est de +3,4 % en 2022.

## IV – Orientations budgétaires de la commune pour 2022

- ⇒ ne pas augmenter les taux de fiscalité, inchangés depuis 2008
- ⇒ poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La population légale de la commune de Cessy au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de **4 925 habitants** .

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2018 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Propositions 2022
Atténuations de charges	28 480,48	59 209,37	75 624,54	63 762,54	65 000
Produits des services, du domaine	599 837,52	640 458,53	475 657,34	667 328,27	740 000
Impôts et taxes	2 489 448,18	2 496 970,88	2 565 016,60	2 658 559,39	2 747 000
Dotations, subventions, participations	1 553 875,10	1 839 635,19	1 803 716,49	1 830 746,36	1 800 000
Autres produits de gestion courante	107 036,41	118 079,35	90 815,26	81 952,82	97 000
Produits exceptionnels	79 879,97	8 776,16	404 562,73	50 394,77	36 000
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 858 557,66</b>	<b>5 163 129,48</b>	<b>5 415 392,96</b>	<b>5 352 744,15</b>	<b>5 485 000</b>

**En 2021, les produits des services, du domaine** enregistrent une hausse provenant principalement :

- des recettes de cantine scolaire, centre de loisirs, accueil périscolaire qui ont augmenté de 146 000 € par rapport à 2020 mais n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019
- des produits issus des coupes de bois : + 41 275 € par rapport à 2020
- de la participation demandée à Segny pour le fonctionnement de la police pluricommunale : +10 000 € par rapport à 2020.

**Les autres produits de gestion courante** ont continué à baisser en 2021 du fait de deux appartements laissés vacants (depuis février 2021 pour l'un et juillet 2021 pour l'autre), et de la situation sanitaire.

En compensation des pertes de recettes subies en 2020 à cause de la crise sanitaire, la commune a perçu une **dotation de l'État** d'un montant de 80 100 €.

Pour rappel, **les produits exceptionnels** réalisés en 2020 comprennent les ventes immobilières de la fruitière pour 330 000 € et d'un terrain pour 60 000 €.

En 2021, la commune a reçu un premier versement d'un montant de 41 669,58 € de l'assurance GAN pour le sinistre de la cure. Il reste à percevoir une somme de 36 168,68 €.

⇒ **Pour 2022, les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 485 000 €**

**1) Les produits des services et du domaine**

Les estimations tiennent compte :

- d'un fonctionnement normal de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs,
- de la création d'un service jeunesse avec des actions destinées aux adolescents de 11 à 14 ans,
- de la mise en place de semaines sportives sur les périodes de vacances scolaires,

**2) La fiscalité directe locale : maintenir les taux à leur niveau de 2008**

**Les recettes fiscales perçues en 2021 sont les suivantes :**

<b>Taxes</b>	<b>Bases effectives 2021</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	786 036	11,81 (taux figé 2019)	92 831
Taxe sur le foncier bâti	7 001 532	23,71 (ancien taux communal 9,74 + taux départemental 13,97)	1 661 893 (comprenant lissage de 1 830)
Taxe sur le foncier non bâti	44 464	56,23	25 002

Effet du coefficient correcteur de 2021	267 394
---	---------

Total des produits fiscaux	2 047 120
----------------------------	-----------

Compte tenu de la revalorisation des bases (+3,4%) et des nombreuses livraisons de logements intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les recettes fiscales devraient atteindre **un peu plus de 2 170 000 €**, au vu des éléments provisoires communiqués par les services fiscaux.

### **3) L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)**

Pour rappel, en décembre 2016, les élus communautaires ont décidé le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Depuis, l'intercommunalité perçoit directement les produits issus de la fiscalité économique. Afin d'assurer la neutralité budgétaire, conformément au code général des impôts (IV et V de l'article 1609 nonies C), Pays de Gex Agglo reverse chaque année aux communes membres une attribution de compensation.

L'attribution de compensation est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

L'évaluation du montant des charges transférées est définie par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les eaux pluviales

➤ **Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 € :**

- ➔ Le montant des ressources transférées, correspondant aux produits de fiscalité professionnelle de 2016, représente une somme de **425 048 €**
- ➔ Le coût des charges transférées représente une somme de **76 111 €** :
  - **32 000 €** pour les zones d'activité économique
  - **6 800 €** pour le tourisme
  - **37 311 €** pour les eaux pluviales

### **4) La fiscalité indirecte**

- **Le produit de la taxe sur l'électricité est estimé à 120 000 €**
- **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE – taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement) est estimé à 73 000 €.**

Il est rappelé que pour les communes comptant moins de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits de mutation, payée lors de transactions immobilières, est perçue au profit d'un fonds de péréquation départemental. Les ressources de ce fonds sont ensuite réparties entre les communes suivant un barème établi par le conseil départemental.

Le fonds de la TADE est fluctuant d'une année sur l'autre. En 2019, on observe une baisse de la somme allouée à Cessy :

<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Prévision 2022</b>
57 000 €	72 000 €	92 511 €	70 732 €	72 559 €	91 313 €	73 000 €

Lorsque la population atteindra les 5 000 habitants, la commune percevra directement les droits de mutation à titre onéreux issus de son territoire.



## 5) La compensation financière genevoise (CFG)

### *Part départementale 40% - part communale 60%*

2012 : 1 120 633.04 € pour 621 frontaliers, soit 1 804.56 €/ frontalier

2013 : 1 226 633.04 € pour 671 frontaliers, soit 1 828.07 €/frontalier

2014 : 1 349 520.90 € pour 683 frontaliers, soit 1 975.87 €/frontalier

2015 : 1 372 236.36 € pour 724 frontaliers, soit 1 895.35 €/frontalier

### *Part départementale 45% - part communale 55%*

2016 : 1 425 481.01 € pour 821 frontaliers, soit 1 736.27 €/frontalier

2017 : 1 322 475.87 € pour 833 frontaliers, soit 1 587.61 €/frontalier

2018 : 1 394 952,87 € pour 833 frontaliers, soit 1 674,61 €/frontalier

2019 : 1 488 562,74 € pour 888 frontaliers, soit 1 676,31 €/frontalier

2020 : 1 566 897,83 € pour 815 frontaliers, soit 1 922,57 €/frontalier

2021 : 1 547 603,60 € pour 807 frontaliers, soit 1 917,72 €/frontalier

En vertu de l'accord conclu le 29 janvier 1973 entre la France et la Suisse, la République et Canton de Genève verse chaque année une compensation financière égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers résidant en France.

La CFG est répartie entre les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie en fonction d'une clé de répartition reposant sur le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève et résidant dans chacun des deux départements. La part de CFG revenant au département de l'Ain est ventilée entre le département et les communes. Depuis 2016, la part départementale est fixée à 45% et la part communale à 55 %.

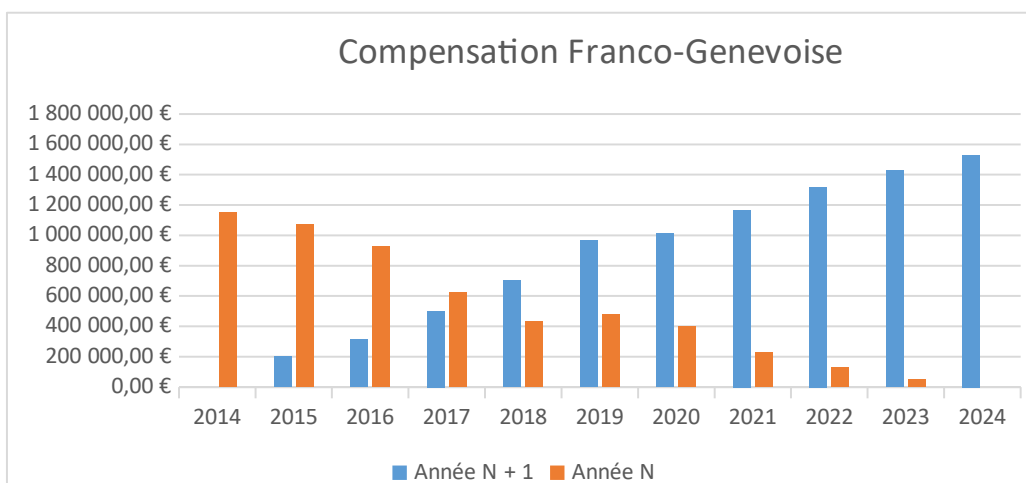
Pour rappel, depuis quelques années, le versement de la CFG intervient tardivement. La recette, inscrite au budget de l'année N, est seulement encaissée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1. Ce décalage dans le temps a des incidences sur la situation de trésorerie et rend difficile la préparation budgétaire.

L'objectif est d'affecter la totalité de la ressource sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

Ainsi, depuis 2014, la municipalité s'engage chaque année à faire glisser sur l'exercice suivant une partie de la somme allouée dont le montant cumulé représente aujourd'hui 1 300 000 €.

Au vu du schéma ci-dessous, l'objectif sera atteint d'ici 2024.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Année N + 1		200 000,00 €	314 124,12 €	500 000,00 €	700 300,00 €	965 252,87 €	1 013 623,61 €	1 166 615,25 €	1 317 603,60 €	1 430 000,00 €	1 530 000,00 €
Année N	1 149 520,90 €	1 072 236,36 €	925 481,01 €	622 475,87 €	429 700,00 €	474 939,13 €	400 282,58 €	230 000,00 €	130 000,00 €	50 000,00 €	- €
Total	1 149 520,90 €	1 272 236,36 €	1 239 605,13 €	1 122 475,87 €	1 130 000,00 €	1 440 192,00 €	1 413 906,19 €	1 396 615,25 €	1 447 603,60 €	1 480 000,00 €	1 530 000,00 €



Fin 2020	1 566 897,83 €
Fin 2021	1 547 603,60 €
Fin 2022	1 560 000,00 €
Fin 2023	1 580 000,00 €



**Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer l'impact des crises sanitaires et économiques sur cette ressource.**

## **6) Les dotations de l'État**

Depuis 2010 la dotation forfaitaire a fortement diminué.

<b>Année</b>	<b>Population</b>	<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>Dotation de solidarité rurale</b>	<b>Total</b>	<b>Mt/habitant</b>
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138,92
2011	3776	440 539	36 642	477 181	126,37
2012	3939	454 806	39 002	493 808	125,36
2013	4125	470 809	41 952	512 761	124,31
2014	4305	457 808	42 636	500 444	116,25
2015	4486	385 431	47 444	432 875	96,49
2016	4676	316 787	52 567	369 354	78,99
2017	4960	226 994	59 169	286 163	57,69
2018	4934	218 129	61 465	279 594	56,67
2019	4955	211 134	60 161	271 295	54,75
2020	4972	200 530	61 302	261 832	52,66
2021	4960	187 113	61 049	248 162	50,03
2022 (prévision)	4925	175 000	61 000	236 000	47,92

Depuis plusieurs années, la commune de Cessy, dont le potentiel fiscal est supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate, se voit appliquer un écrêtement.

## **7) La Participation prévisionnelle de la commune de Segny aux frais de fonctionnement du service de police municipale pluricommunale**

Pour rappel, le service de police municipale pluricommunale a été mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2019 et la convention conclue avec la commune de Segny :

- fixe à 5 agents à temps complet (4 agents de PM et 1 secrétaire), l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service,
- prévoit la mise à disposition d'1,5 agents auprès de la commune de Segny.

Or, depuis sa création, le service de police municipale pluricommunale a fonctionné avec un effectif limité à 4 personnes puisque le recrutement du 4<sup>ème</sup> agent de PM, lancé en septembre 2018, n'a abouti qu'en janvier 2022.

Il est donc précisé, par voie d'avenant à la convention, que la participation financière annuelle aux frais de fonctionnement de la police pluricommunale demandée à Segny est calculée, non pas en fonction de l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service, mais en fonction du nombre d'emplois réellement pourvus.

Pour 2021 cette participation, calculée au vu des dépenses réellement engagées et sur la base d'un effectif de 4 agents, représente une somme de 78 889,44 € (73 495,34 €.au titre des frais de personnel, 5 394,10 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement).

Pour 2022, la participation financière **prévisionnelle aux frais de fonctionnement du service**, estimée sur la base d'un effectif de 5 agents, représente une somme de 79 408,60 €

(67 791,61 € au titre des frais de personnel, 11 616,99 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement).

## **B- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Evolution des **dépenses réelles de fonctionnement** depuis 2018 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimations 2022
Charges à caractère général	1 115 723,59	996 802,47	1 070 743,90	1 114 723,91	1 300 000
Charges de personnel	2 083 920,82	2 310 896,86	2 294 948,32	2 353 371,61	2 672 800
Atténuations de produits	332 935,00	325 982,00	321 598,00	312 072,00	317 421
Autres charges de gestion courante	309 105,30	312 007,56	293 217,39	355 971,78	347 000
Charges financières	290 551,08	267 217,15	241 179,67	220 894,94	201 000
Dépenses imprévues					15 000
Charges exceptionnelles	6 000,27	6 662,70	3 880,04	2 423,00	100
Dotations provisions semi-budgétaires (créances irrécouvrables)	0,00	0,00	0,00	3 266,51	7 450
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 138 236,06</b> <b>838,72/hab</b>	<b>4 219 568,74</b> <b>851,58/hab</b>	<b>4 225 567,32</b> <b>849,87/hab</b>	<b>4 362 723,75</b> <b>879,58/hab</b>	<b>4 860 771</b> <b>987/hab</b>

Après une année 2020 profondément touchée par la crise sanitaire et les confinements, les services municipaux ont retrouvé un fonctionnement presque normal en 2021. Toutefois les services liés à l'enfance (cantine scolaire, centre de loisirs...) ont continué à être fortement impactés. De même, les cérémonies et manifestations culturelles n'ont pas pu être reprogrammées en 2021.

### **⇒ Les prévisions pour 2022 : un retour à la normale pour l'ensemble des services municipaux**

L'objectif est de contenir l'évolution des charges tout en maintenant la qualité des services publics municipaux.

#### **1) Les charges à caractère général et charges de gestion courante**

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les dépenses usuelles hors charges de personnel, notamment : les achats, prestations de services extérieurs, fluides, locations mobilières et immobilières, entretiens et réparations, assurances,, honoraires, publications, téléphonie, frais d'affranchissement, frais de formation, taxes diverses...

Les autres charges de gestion courante comprennent les contingents et participations obligatoires, contributions aux organismes de regroupement (enfouissement telecom, cotisation SIEA,,), subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, indemnités des élus...

Ce budget prévoit :

- une évolution du service enfance – jeunesse avec :
  - l'augmentation du nombre de séjours/camps proposés aux enfants de 5 à 11 ans,
  - la création d'un service jeunesse avec des actions destinées aux adolescents de 11 à 14 ans
  - la mise en place de semaines sportives sur les périodes de vacances scolaires
- une programmation des cérémonies et manifestations culturelles,
- des renégociations de contrats (téléphonie, équipements informatiques, maintenance..) afin de réduire les coûts.

Toujours dans un but d'optimisation des coûts, les services techniques évoluent en Centre Technique Municipal et s'organisent afin d'effectuer un maximum de travaux d'entretien en régie (bâtiments, voirie, véhicules...). De même la maintenance informatique sera réalisée par nos services.

## **2) Les charges de personnel**

L'augmentation des charges de personnel prévoit :

- au service de police municipale : la présence d'un quatrième agent toute l'année
- au service administratif : la création d'un poste d'assistante Ressources Humaines
- aux services techniques : la présence d'un second contrat aidé toute l'année
- au service enfance : la création d'un emploi d'animateur jeunesse, d'un emploi d'animateur (centre de loisirs et cantine) et de 5 agents périscolaires à compter de la rentrée 2022 afin de renforcer l'équipe encadrant la cantine en vue d'une déclaration CAF
- la progression naturelle des salaires dans le temps (effet glissement vieillesse technicité) correspondant aux avancements et promotions
- l'augmentation du SMIC en octobre 2021 puis en janvier 2022 entraînant une modification des grilles de rémunérations des agents de catégorie C
- l'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA)
- les rémunérations exceptionnelles liées à l'organisation des élections présidentielles et législatives

	Effectifs (équivalent temps plein)	
	h. travaillées 2021	h. travaillées 2022
Administratif	11,57	12,95
Périscolaire	14,24	17,51
Entretien	8,56	8,85
Maternelle	8,14	8
Police	4	4,99
Techniques	11,52	12,33
Total	58,03	64,63

### **3) Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) - chapitre « atténuations de produits »**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal est montée progressivement en puissance, représentant 360 millions € en 2013 et atteignant 1 milliard € en 2016.

Depuis 2016, les ressources de ce fonds sont maintenues à hauteur d'1 milliard €.

Pour rappel, la méthode de répartition retenue, inscrite dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et ses 27 communes membres, est celle de droit commun. Cette méthode de calcul reste la plus favorable pour les communes.

La commune de Cessy, contributeur à ce fonds depuis 2012, a vu sa participation financière augmenter considérablement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
2424 €	13 677 €	31 178 €	46 800 €	69 111 €	79 917 €	90 514 €	83 561 €	79 177 €	69 651 €	75 000 €

### **4) les subventions allouées aux associations**

La commune entend maintenir le soutien financier aux associations en inscrivant une enveloppe de 58 687 € comprenant la subvention allouée au CCAS pour un montant de 22 600,00 €.

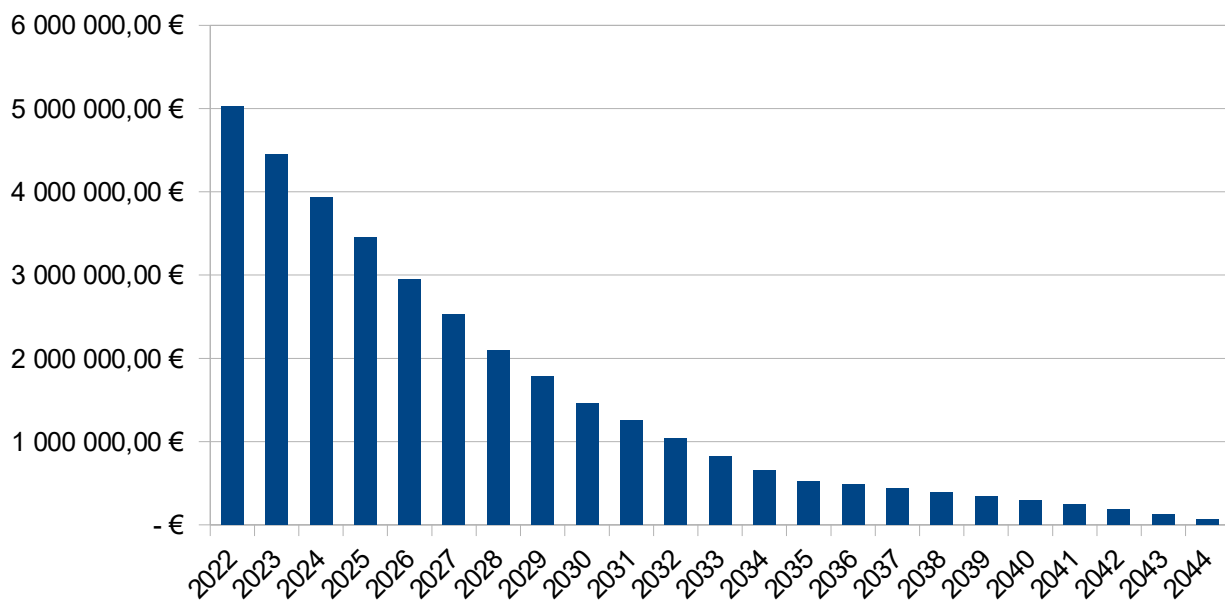
## LA DETTE

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2022 atteint **5 026 844,07 €** et représente **1 020,68 € par habitant**. Le montant de l'annuité à payer en 2022 s'élève à **781 724,96 €**, soit **578 542,09 €** de remboursement de capital et **203 182,87 €** d'intérêts.

Il est rappelé qu'en 2016 la commune avait bénéficié d'une aide à l'investissement d'un montant de 51 785 € sous forme de prêt sans intérêts remboursable en 5 ans, pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en accueil de loisirs et cantine. Ce prêt est arrivé à terme en 2021.

Un emprunt d'un montant d'1 000 000 € se termine en 2022. Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2010 pour les travaux de réhabilitation de la maison abritant le cabinet médical et des logements communaux, et l'installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente.

### Extinction naturelle de la dette



### La dette par habitant depuis 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1693 €	1973 €	1865 €	1654 €	1562 €	1366 €	1244 €	1 128 €	1 021 €

**La commune a respecté ses engagements et n'a pas eu recours à l'emprunt classique depuis 2014.**

## Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
Recettes réelles de fonctionnement	4 606 487,21	4 858 557,66	5 163 129,48	5 415 392,96	5 352 744,15	5 488 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	3 859 567,17	4 138 236,06	4 219 568,74	4 225 567,32	4 362 723,76	4 861 000,00
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>746 920,04</b>	<b>720 321,60</b>	<b>943 560,74</b>	<b>1 189 825,64</b>	<b>990 020,39</b>	<b>627 000,00</b>
Intérêts de la dette	307 346,58	289 051,08	265 605,70	245 008,92	223 501,52	203 182,87
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 054 266,62</b>	<b>1 009 250,12</b>	<b>1 209 166,44</b>	<b>1 434 834,56</b>	<b>1 213 521,91</b>	<b>830 182,87</b>
Remboursement du capital de la dette	537 083,90	935 427,53	584 134,50	590 193,95	559 000,00	579 000,00
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>209 836,14</b>	<b>-215 105,93</b>	<b>359 426,24</b>	<b>599 631,69</b>	<b>431 020,39</b>	<b>48 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les prévisions 2022 :

#### A- RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté 611 378,00 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021 654 748,00 €
- Dotation aux amortissements 353 209,75 €
- Prélèvement estimé sur la section de fonctionnement 270 000,00 €
- Taxe d'aménagement – PUP 875 000,00 €
- FCTVA 60 000,00 €
- Subvention dotation territoriale – vestiaires multisports 150 000,00 €
- Subvention de la Région pour la vidéoprotection 48 913,00 €
  
- Subvention de la Région (RAR) – travaux chemin dessous les murs 30 000,00 €
- Subvention de la Région (RAR) - travaux de la salle polyvalente 20 000,00 €
- Subvention (RAR) – plan de relance continuité pédagogique 17 795,88 €
- Subvention de le Région (RAR) pour les travaux sylvicoles 2 448,00 €
- Police pluricommunale : participation de Segny aux dépenses d'investissement 6 377,76 €

**Total estimé**

-----  
**3 099 870,39 €**

## **B - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le remboursement de la dette et la poursuite des opérations précédemment engagées demeurent des dépenses obligatoires.

Sont prévues les inscriptions suivantes :

• Remboursement du capital de la dette	578 542 €
• Reversement taxe d'aménagement	229 000 €
• AP/CP vestiaires multisports	562 530 €
• AP/CP travaux d'aménagement Tutegny	315 000 €
• AP/CP vidéoprotection	126 332 €
• Études gymnase	134 473,39 €
• Travaux de voirie	271 000 €
• Travaux BHNS	52 647 €
• Fin travaux d'aménagement du centre bourg	5 700 €
• Mobilier urbain	50 000 €
• Portage foncier pour l'acquisition des 3/4 de la nue-propriété du château	75 764 €
• Reste à réaliser construction école maternelle	20 657 €
• Travaux et électroménager divers bâtiments	54 000 €
• Réfection charpente fontaine rue Léger	8 000 €
• Achat tracteur	140 000 €
• Achat bac hydrocarbure	80 000 €
• Éclairage public – illuminations (remplacement candélabres – modernisation EP tennis et stade – matériel illuminations)	80 000 €
• Nacelle 28 000 € - pont pr entretien véhicules 20 000 €	48 000 €
• Divers équipements administratifs – aménagement des bureaux - - mobilier équipements informatiques	31 000 €
• Borne interactive pour affichage	21 000 €
• Divers équipements services techniques (dont reste à réaliser glutton 15 834 €)	60 000 €
• Divers équipements écoles (dont renouvellement TNI – vidéoprojecteurs - copieurs)	68 600 €
• Véhicule PM (30 000 €) - reste à réaliser véhicule C3 ST (14 110 €)	44 110 €
• Sécurité – incendie (coffre fort – divers équipements PM – divers équipements pompiers)	16 400 €
• Travaux sylvicoles	4 115 €
• Changement borne incendie parking de l'école	3 000 €
• Dépenses imprévues	20 000 €

**Total estimé**

-----  
**3 099 870,39 €**

## Point sur les projets majeurs de la mandature :

=> **Construction d'un gymnase dans le secteur de Belle Ferme, en partenariat avec l'Institution Jeanne d'Arc** : la réalisation de cette opération est possible par le biais de l'offre de concours. L'Institution Jeanne d'Arc, intéressée en tant qu'utilisateur de l'ouvrage pour une part essentielle, apportera une participation financière correspondant à 40 % du coût de l'opération mais n'excédant pas 3,5 millions €. L'acquisition foncière, nécessaire à la réalisation de l'équipement, représente environ 736 000 € et sera entièrement financée par la commune dans le cadre d'un portage foncier avec l'EPF de l'Ain.

=> **Construction de vestiaires multisports -Plaine du Vidiolet** : le coût est estimé à 2 695 400 €. A ce jour, la commune a obtenu une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de la dotation territoriale (Département de l'Ain) et est en attente des réponse de la Région et de la Préfecture. Du fait de la situation sanitaire, le lancement de cette opération a été retardé. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	2 695 400 €	Études et frais de publicité: 45 014,39 €	562 529,61 €	2 087 856 €

=> **Déploiement de la vidéoprotection** : le coût est estimé à 283 201,20 €. Pour rappel, les subventions pourraient atteindre jusqu'à 50 % du coût total de l'installation. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	Études et frais d'insertion : 11 340 € Travaux : 272 761,20 €	Études : 5 400 €	Études et frais de publicité : 5 940 € Travaux (phase 1) 120 391,20 €	Travaux (phases 2 et 3) 152 370 €

=> **Acquisition des locaux de la Bergerie** : le coût de cette acquisition représente une enveloppe de 670 000 €. Pour rappel, un portage foncier avec l'EPF de l'Ain est prévu sur une durée de 12 ans. Ces locaux seront destinés à être loués ce qui permettra de couvrir les annuités de portage.



## **IV – Prospective budgétaire 2023-2025**

Une prospective budgétaire est présentée sur la période 2023-2025.

Cette prospective affiche un programme d'investissement ambitieux que souhaite porter la municipalité. Bien évidemment des arbitrages seront faits en fonction des possibilités financières.

**Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement 2022 - 2025****Evolution des recettes de fonctionnement**

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022	Prévision 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
	<b>5 415 392,96 €</b>	<b>5 352 744,15 €</b>	<b>5 487 848,85 €</b>	<b>5 548 000,00 €</b>	<b>5 910 000,00 €</b>	<b>6 040 000,00 €</b>
013 - Atténuations de charges	75 624,54 €	63 762,54 €	65 600,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	475 657,34 €	667 328,27 €	740 820,57 €	750 000,00 €	760 000,00 €	770 000,00 €
73 - Impôts et taxes	2 565 016,60 €	2 658 559,39 €	2 747 937,00 €	2 790 000,00 €	2 830 000,00 €	2 880 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (+ de 5 000 hab)	- €	- €	- €	- €	250 000,00 €	250 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 803 716,49 €	1 830 746,36 €	1 800 177,60 €	1 838 000,00 €	1 890 000,00 €	1 950 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	90 815,26 €	81 952,82 €	97 145,00 €	120 000,00 €	130 000,00 €	140 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	404 562,73 €	50 394,77 €	36 168,68 €	- €	- €	- €

**Evolution des dépenses de fonctionnement**

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
	<b>4 963 494,71 €</b>	<b>4 697 995,70 €</b>	<b>5 213 980,75 €</b>	<b>5 392 000,00 €</b>	<b>5 593 000,00 €</b>	<b>5 828 500,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 070 743,90 €	1 114 723,91 €	1 300 000,00 €	1 370 000,00 €	1 410 000,00 €	1 450 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 294 948,32 €	2 353 371,61 €	2 672 800,00 €	2 760 000,00 €	2 860 000,00 €	2 980 000,00 €
014 - Atténuations de produits	321 598,00 €	312 072,00 €	317 421,00 €	325 000,00 €	330 000,00 €	340 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	737 927,39 €	335 271,94 €	353 209,75 €	360 000,00 €	370 000,00 €	380 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	293 217,39 €	355 971,78 €	347 000,00 €	360 000,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €
66 - Charges financières	241 179,67 €	220 894,95 €	201 000,00 €	210 000,00 €	215 000,00 €	220 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 880,04 €	2 423,00 €	100,00 €	3 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	- €	3 266,51 €	7 450,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement			273 868,10 €	156 000,00 €	317 000,00 €	211 500,00 €
Excédent de fonctionnement affecté en investissement	451 898,25 €	654 748,45 €	273 868,10 €	156 000,00 €	317 000,00 €	211 500,00 €

**Dépenses d'investissement 2022-2025**

	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Opérations non affectées	560 564,27 €	808 862,09 €	516 553,32 €	487 251,42 €	506 676,49 €
Remboursement du capital de la dette	559 159,27 €	578 542,09 €	515 233,32 €	485 931,42 €	505 356,49 €
Taxe d'aménagement	0,00 €	229 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépôts de garantie - appartements communaux	1 405,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
<b>Foncier – urbanisme</b>	<b>84 499,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>125 763,84 €</b>
Portage foncier CHÂTEAU	75 763,84 €	75 763,84 €	75 763,84 €	75 763,84 €	125 763,84 €
Divers	8 736,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Scolaire – périscolaire – extrascolaire</b>	<b>40 464,36 €</b>	<b>89 222,60 €</b>	<b>19 900,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>212 000,00 €</b>
Construction de l'école maternelle – fin de l'opération	0,00 €	20 657,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction nouvelle école	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Remboursement emprunt CAF	10 357,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Changement routeurs écoles	1 080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
École élémentaire , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers – travaux divers	20 687,94 €	43 636,49 €	13 400,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
École maternelle , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers	4 231,14 €	17 009,08 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
La cabane – réfection couverture divers mobilier et équipements	4 108,28 €	7 919,60 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
<b>Mairie – équipements administratifs et techniques</b>	<b>49 023,94 €</b>	<b>76 881,82 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
Renouvellement informatique	7 320,19 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Logiciels	14 224,29 €	3 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Borne interactive - drapeaux mairie – arche gonflable et divers	2 659,86 €	25 260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restauration registres état civil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Mobilier mairie	1 491,41 €	7 696,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Cloison création de nouveaux bureaux et aménagement mairie	3 600,00 €	13 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Remplacement pavés éclairage	2 609,53 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Divers équipements mairie dont badges	3 931,85 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers équipements services techniques	13 186,81 €	21 025,82 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>91 138,52 €</b>	<b>853 807,97 €</b>	<b>4 185 673,00 €</b>	<b>5 196 194,00 €</b>	<b>3 162 347,00 €</b>
Acquisition locaux Bergerie 670 000 € => envisager un portage foncier	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €
Études et travaux locaux Bergerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Études et travaux vestiaires multisports	45 014,39 €	562 529,61 €	2 087 856,00 €	0,00 €	0,00 €
Portage foncier belle ferme	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
Études et travaux – construction gymnase belle ferme	6 720,00 €	134 473,39 €	1 577 317,00 €	5 057 694,00 €	3 028 847,00 €
Rénovation chaufferie salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	377 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux et divers équipements salle polyvalente	25 474,36 €	19 707,47 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Divers Bibliothèque	293,93 €	110,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Salle Montchanais travaux et équipement cantine	12 575,04 €	16 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Salle Mont Blanc – équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement centre technique municipal- Pont 4 colonnes, bac hydrocarbure	0,00 €	100 000,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Fontaine rue léger réfection charpente	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cabinet médical : création salle d'attente	1 060,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chalet de Puthod : pose de chéneaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux cuisine Auberge	0,00 €	8 987,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Équipements divers bâtiments de rapport	0,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Équipements divers bâtiments	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations	385 270,46 €	991 176,82 €	1 097 904,00 €	1 005 163,00 €	710 500,00 €
Aménagement du centre bourg - AP/CP	21 125,05 €	5 664,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux de voies et réseaux divers – aménagements de sécurité	19 172,35 €	322 823,55 €	1 043 404,00 €	950 663,00 €	656 000,00 €
Aménagement Tutegnny AP/CP	135 299,69 €	315 132,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'enfouissement (Pitegny, RD 1005, route des Vignes, route de Grilly, Tête Rocaille)	92 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier urbain – cendriers-poubelles	0,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Matériel roulant – véhicule électrique et jumper	67 999,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel roulant – tracteur, nacelle, C3 DST et divers	291,60 €	183 220,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Matériel divers de voirie – panneaux divers	3 742,27 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Glutton et épandeur	0,00 €	26 834,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Signalétique – signalisation	4 418,46 €	7 052,40 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Renforcement éclairage public	38 486,40 €	75 449,34 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Matériel illuminations	2 650,95 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

Espaces verts – forêts – étang - sport	10 337,50 €	9 040,00 €	240 279,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Aménagement plan d'eau – finition rénovation accès	2 081,64 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Divers aménagements – plantations	199,96 €	200,00 €	151 779,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
Travaux adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et outillage divers	2 671,14 €	4 725,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Terrain de foot	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Travaux sylvicoles	5 384,76 €	4 115,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tennis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cimetière – église –cure	439,53 €	1 624,45 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Columbarium – cases supplémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Travaux Eglise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux à la Cure	439,53 €	1 624,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Sécurité – incendie	20 685,22 €	172 652,50 €	161 370,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Vidéoprotection municipale	5 400,00 €	126 331,20 €	152 370,00 €	0,00 €	0,00 €
Police municipale	8 935,22 €	9 721,30 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Véhicule supplémentaire police municipale	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Service incendie	6 350,00 €	6 600,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

Dépenses imprévues - maxi 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
---	--------	-------------	--------	--------	--------

<b>Total estimé</b>	<b>1 242 423,64 €</b>	<b>3 099 032,17 €</b>	<b>6 319 443,16 €</b>	<b>6 832 372,26 €</b>	<b>4 782 287,33 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

## Recettes d'investissement 2022-2025

	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Opérations non affectées	373 902,72 €	935 000,00 €	2 519 000,00 €	1 690 000,00 €	1 750 000,00 €
FCTVA	168 659,00 €	60 000,00 €	300 000,00 €	870 000,00 €	950 000,00 €
Taxe d'aménagement	59 833,20 €	875 000,00 €	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Projet urbain partenarial	57 860,52 €	0,00 €	1 031 000,00 €	820 000,00 €	800 000,00 €
Aide à la construction durable	87 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contrat de relance logements	0,00 €	0,00 €	288 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Foncier-Urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Scolaire - périscolaire - extrascolaire	0,00 €	17 795,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention de relance continuité pédagogique	0,00 €	17 795,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments communaux	77 255,00 €	170 000,00 €	1 900 000,00 €	2 030 000,00 €	1 220 000,00 €
Cession de terrains et matériel divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Salle polyvalente	77 255,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gymnase Belle ferme – participation Jeanne d'Arc			1 500 000,00 €	1 250 000,00 €	750 000,00 €
Gymnase Belle ferme – subventions	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €	470 000,00 €
Vestiaires Plaine du vidolet	0,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Mairie – équipements administratifs et techniques	889,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention aménagement poste	889,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie - réseaux - éclairage public - illuminations	117 602,46 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention SIEA	10 178,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention rénovation éclairage public	7 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bonus écologique et prime conversion Goupil	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention Région pour l'aménagement du centre bourg	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de Tutegnny	69 958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Accord cadre IRVE Bornes de recharge électrique	10 466,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Espaces verts - forêts - étang - sport	0,00 €	2 448,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux sylvicoles	0,00 €	2 448,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cimetière - église - cure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La cure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention association diocésaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention réserve parlementaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurité – incendie	6 177,58 €	55 290,76 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Subvention caméra piétons	715,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Police pluricommunale – participation de Segny	5 462,58 €	6 377,76 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Subvention vidéoprotection	0,00 €	48 913,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 001-210100715-20220322-D\_CMC202203\_009-DE

Dotations aux amortissements	335 171,94 €	353 209,75 €	1 000 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Plus value	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté n-1	491 286,18 €	611 378,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement de fonctionnement	0,00 €	270 000,00 €	156 000,00 €	317 000,00 €	211 500,00 €
Affectation excédent de fonctionnement exercice antérieur	451 898,25 €	654 748,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total estimé</b>	<b>1 854 283,33 €</b>	<b>3 099 870,39 €</b>	<b>4 878 000,00 €</b>	<b>4 340 000,00 €</b>	<b>3 484 500,00 €</b>

delta      611 860 €      838 €      -1 441 443 €      -2 492 372 €      -1 297 787 €